

Le 15 mars 2019

Bulletin n° 072

L'ARBITRAGE SE POURSUIT

La sixième journée d'arbitrage des conventions collectives est maintenant terminée. Le 14 mars, le STTP a continué de présenter sa preuve sur les questions de livraison par factrices et facteurs et les problèmes de surcharge. La consœur Cari-Anne Gordon, factrice de Saskatoon, a été contre-interrogée par l'avocat de Postes Canada au sujet de la vidéo qui la montre en train de livrer du courrier sur son itinéraire et au sujet de son témoignage sur les difficultés associées à l'utilisation de la méthode dos à dos. Dans son témoignage, le confrère Carl Girouard, permanent syndical national, a décrit l'historique de l'arbitrage de la méthode de livraison à deux liasses. Il a expliqué à l'arbitre les nombreuses décisions et l'étude ergonomique relatives à cette méthode de livraison dangereuse, et insisté sur la nécessité de régler enfin ce dossier.

L'arbitrage se déplace à Kanata

Dans la matinée du 19 mars prochain, l'arbitre MacPherson, les avocats et des membres des comités de négociation se rendront au poste de factrices et facteurs de Kanata. L'arbitre pourra ainsi voir à l'œuvre les travailleurs et travailleuses des postes. Elle pourra constater le travail accompli à l'interne par les commis, les FFRS et les factrices et facteurs. Par la suite, l'arbitrage se poursuivra à Kanata. Le STTP continuera son témoignage sur la surcharge des factrices et facteurs et les heures supplémentaires obligatoires.

Votre aide et votre soutien sont essentiels

Votre soutien et votre aide sont essentiels à notre succès. Le comité de négociation continuera à présenter sa preuve sur les questions qui restent à régler, dont l'amélioration du PAICD, les effectifs du groupe 1, la rémunération des FFRS et les réorganisations, pour n'en nommer que quelques-unes.

La lutte continue pour de meilleures protections en matière de santé et de sécurité!

Solidarité,

Nancy Beauchamp
Négociatrice en chef, unité des FFRS

Sylvain Lapointe
Négociateur en chef, unité urbaine